



Rumilly, le 12 novembre 2014

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet : Reconduction au titre de la 2^{ème} année du marché n° 2013-35 à bons de commande relatif à la fourniture de services de Télécommunications (marché comportant 3 lots) pour le groupement de commandes coordonné par la Ville de Rumilly –

Décision modificative annulant et remplaçant la décision n° 2014-160 en date du 4 novembre 2014 ayant le même objet

Décision n° : 2014-168

Nos réf. : PB/MCW/SB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;

VU le Code des marchés publics, notamment en application des articles 1, 28 et 77 ;

VU la délibération en date du 10 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence du 27 mars 2014 publié sur le site de la Mairie de Rumilly, le site internet marchés-publics.info, au BOAMP, au Dauphiné Libéré, au JOUE ;

CONSIDERANT que la concurrence a joué correctement,

DECIDE

Article 1 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 2014-160 du 4 novembre 2014.

Article 2 :

Le marché n° 2013-35 à bons de commande relatif à la fourniture de services de télécommunications est reconduit comme suit :

Désignation du lot	Nom et adresse du titulaire	Période
Lot n°1 : Téléphonie fixe : lignes isolées, consommation non éligibles à la présélection pour la Ville de Rumilly, la C3R, le CCAS, le SITOA.	Orange SA – Agence Rhône Alpes Auvergne 141 Cours Gambetta 69 424 Lyon Cédex 3	Du 27/02/2015 au 26/02/2016

Désignation du lot	Nom et adresse du titulaire	Période
Lot N°2 : Téléphonie fixe et mobile convergente : lignes numériques T0, T2, communications associées et présélection – accès internet symétrique.	Bouygues Telecom 82 rue Henri Farman 92 447 Issy les Moulineaux Cédex	Du 26/02/2015 au 25/02/2016
Lot N°3 : Accès internet asymétrique pour la Ville de Rumilly, la C3R, le SITO, le CCAS de la Ville de Rumilly.	Stella Telecom 07 rue Soutrane 06 560 VALBONNE	Du 03/03/2015 au 02/03/2016

Pour mémoire, le marché n° 2013-35 a été passé sans montant annuel minimum ni montant annuel maximum, et conclu en application des prix unitaires figurant au bordereau des prix du fournisseur.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Pierre BECHET.